



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat de l'Académie
de Lille

Département de l'encadrement, de
la vie des établissements
et de leurs personnels

Pôle Etablissement

Affaire suivie par :
Virginie DUCORNET
Adjointe DEVEP

Réf : DEVEP/PEVD/2013-18

Bureau des élèves et des
dispositifs éducatifs

Affaire suivie par
Hélène BELLIER

Téléphone
03 20 15 61 58

Télécopie
03 20 15 94 94

Courriel
helene.bellier@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
BP 709
59 033 LILLE Cedex

Lille, le 20 septembre 2013

Le Recteur de l'Académie de Lille

à

Mesdames, Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) des réseaux d'éducation prioritaire
Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement en éducation prioritaire

S/c de Messieurs les Directeurs académiques des services de l'éducation nationale du Nord et du Pas de Calais

Objet : Assises de l'éducation prioritaire

PJ : documents relatifs à l'organisation de la demi-journée de concertation

Dans l'objectif d'une meilleure équité sociale et dans le cadre de la modernisation de l'action publique, l'éducation prioritaire fait l'objet d'une démarche d'évaluation, qui a débuté en janvier 2013.

A l'issue d'une première phase de diagnostic à l'échelon national, la tenue d'Assises de l'éducation prioritaire dans les réseaux permettra à l'ensemble des acteurs, équipes de terrain, responsables académiques et partenaires de :

- partager le diagnostic établi, le commenter et le compléter,
- étudier les conditions de faisabilité des leviers d'efficacité identifiés dans ce diagnostic,
- recueillir l'ensemble des réflexions et suggestions.

Les Assises seront précédées d'une demi-journée de concertation, mise en œuvre par le chef d'établissement et l'IEN du réseau (ECLAIR et RRS) ; elle permettra aux équipes de s'approprier le diagnostic, de le commenter et de réaliser une synthèse des échanges.

Les Assises proprement dites se dérouleront lors d'une journée organisée au niveau académique donnant lieu à la présentation des travaux des réseaux, qui devront dégager des leviers d'amélioration.

Sur la base des travaux des Assises, communiqués au ministère, un rapport final sera établi au niveau national en janvier 2014.

Compte tenu du calendrier national fixé, je vous remercie d'organiser dans chaque réseau la demi-journée de concertation entre le 30 septembre et le 7 octobre. Vous y associez les IA IPR et IEN ET EG référents. Cette demi-journée sera banalisée.

Vous veillerez à informer les collectivités territoriales de la mise en place de cette demi-journée. Vous pourrez également, si vous le souhaitez, associer vos partenaires habituels aux échanges.

Vous communiquerez dans cette perspective aux Directeurs académiques la date retenue pour l'organisation de cette demi-journée aux adresses suivantes pour le 26 septembre au plus tard:

- pour le Nord, ce.i59cabia@ac-lille.fr
- pour le Pas de Calais, ce.ia62@ac-lille.fr

Différents supports de communication visant à l'organisation de cette demi-journée sont joints au présent courrier.

Vous y aurez également accès via le lien suivant :
<http://www.educationprioritaire.education.fr/>

Ces documents vous permettront de présenter le diagnostic établi, de préparer les échanges et de les synthétiser.

En effet, il vous appartiendra de communiquer aux correspondants académiques de l'éducation prioritaire, Mme Gaudio, Directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Nord, et M. Deléris, Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Pas de Calais, aux adresses ci-après les documents 5 et 6 complétés **pour le 11 octobre délai de rigueur**.

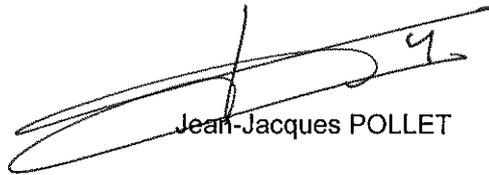
Une synthèse sera également demandée à chaque bassin pour le 18 octobre. Elle sera établie par les IEN, les Chefs d'établissement et les IA IPR et IEN ET EG du bassin et communiquée aux correspondants académiques.

- pour le Nord, ce.i59iaalille@ac-lille.fr
- pour le Pas de Calais, ce.ia62@ac-lille.fr

Sur la base de ces documents, une synthèse académique sera ainsi établie et présentée lors des **Assises académiques** qui se tiendront le **19 novembre 2013**. Les participants à cette journée en seront informés en octobre.

Les correspondants académiques et les services des directions départementales sont à votre disposition pour tout renseignement relatif à l'organisation de cette demi-journée.

Je vous remercie de votre engagement et de votre implication dans la mise en œuvre de cette demi-journée et des Assises de l'éducation prioritaire, qui permettront la définition d'un plan d'action pour l'éducation prioritaire pour les quatre prochaines années.



Jean-Jacques POLLET

CPI:

- Messieurs les Doyens des corps d'inspection
- Monsieur le Délégué académique à la formation des personnels
- Mesdames, Messieurs les IA IPR et IEN ET EG référents des établissements en éducation prioritaire